

Gembloux, le 09/06/2005

Aux membres du jury
Championnat de Belgique
Plaine « Open » 2005

Chers Membres,

Concerne : Protêt déposé suite à la manche du 29/05/2005

Rappel des règles concernant le dépôt d'un protêt :

- Les réclamations doivent être présentées auprès du DE dans un délai d'une heure après l'affichage des résultats provisoires.
- En cas de réclamation refusée par le DE, **le** pilote peut déposer une protestation officielle auprès du Jury.
- Cette protestation doit être accompagnée d'un chèque barré de 30 euros.
- Elle doit être remise **dans l'heure qui suit le refus de la réclamation.**

► Le protêt est parvenu par courriel le 31/05/2005 non accompagné d'un chèque barré par pilote contestant la validité de la manche et ne comportant aucune signature manuscrite.

► De plus, certaines personnes qui apparaissent comme co-auteurs du protêt n'étaient même pas présentes ce jour-là (O. MESTDAG) ou étaient bien présentes et ont participé à la manche normalement pour rejoindre seulement tard dans l'après-midi les pilotes qui avaient rejoint Laroche (D. ROMAN, E. FORTON).

Mes conclusions :

► Lorsque l'on se présente comme défenseur de l'application stricte des règles, il est normal alors de les respecter et de les appliquer soi-même et donc de respecter strictement la procédure en cas de dépôt d'un protêt.

► O. MESTDAG n'étant pas lui-même présent, alors qu'il a accepté la responsabilité d'être dans le Comité des Pilotes, il ne peut absolument pas se sentir lésé pour une manche qu'il n'a pas concourue et réclamer son annulation. Pour ce qui concerne D. ROMAN et E. FORTON, ils étaient bien présents et ont effectué un ou plusieurs vols. Ils ne peuvent donc en aucun cas prétendre qu'ils ne savaient pas que la manche se déroulait bien comme convenu à ROCHEFORT. Il n'y avait donc pour eux aucune ambiguïté. De plus je présume, sans l'affirmer, qu'ils étaient restés en contact avec les pilotes qui nous avaient quittés pour LAROCHE et que dès lors, quoiqu'ils affirment, ceux-ci étaient bien

renseignés du déroulement de la manche et ont eu tout le temps de se rendre compte de leur erreur et de revenir à ROCHEFORT.

Sur le fond :

Je me conteraï de simplement citer mot à mot certaines des affirmations contenues dans le prôtet. Elles suffisent amplement pour invalider celui-ci :

- « Le DE est le seul responsable du choix du site Il n'y a eu aucun problème de sécurité pour cette manche. Le Comité de Pilotes a d'ailleurs accepté, le dimanche matin, la manche proposée. Il a même fait changer légèrement les coordonnées gps du goal. Ce qui confirme que le comité de Pilotes avaient accepté, dimanche matin vers 11 H, la manche et par là-même le choix du site. ». (sic)
- « Le DE a pris conseil auprès de l'Organisateur, qui est de Rochefort et connaît bien l'aérogologie de la région. Le DE a pris aussi l'avis du Comité de Pilotes sur la manche, qui a été acceptée comme indiqué plus haut. ». (sic)
- « Arrivé sur le déco de Rochefort, D. DE BAENST demande avec insistance à l'Organisateur pourquoi l'avis du Comité de Pilote n'a pas été prise en compte. Encore une fois, le Comité de Pilotes ne peut donner son avis qu'en ce qui concerne la sécurité de la manche, pas sur le choix du site. Cet avis a été donné et, bien qu'il ne concernait même pas la sécurité, il en a été bien tenu compte (changement des coordonnées gps). Cette manche a été acceptée par le Comité de Pilotes. ». (sic)
- « Les pilotes concernés ont décidé de leur propre chef de quitter le site **choisi par le DE** (en concertation avec l'organisateur) pour la compétition. Le DE et l'Organisateur ont clairement fait savoir que la manche se déroulait à Rochefort. Plus de la moitié des pilotes sont d'ailleurs restés. **Les pilotes concerné ont tenté un coup de force en espérant que tous les autres pilotes allaient suivre, ce qui n'a pas été le cas.** ». (sic)
- « Le DE a fait téléphoner à deux personnes se trouvant dans les environs immédiats de La Roche. Ces deux personnes ont donné la même information : NE voilé et vent faible ! A ce moment, Paul Schmit était revenu de La Roche depuis près de deux heures et ne pouvait donc pas donner des informations en temps réel sur la situation à La Roche, contrairement aux informations reçues par téléphone. La balise qui a été consultée régulièrement, a même indiqué un vent d'E à certains moments. ». (sic)
- « Entre temps, les pilotes concernés avaient déjà quitté le site de Rochefort, sans attendre la décision officielle du DE : il n'y a eu aucun briefing officiel annonçant une quelconque fermeture de la fenêtre, ni le transport de la compétition vers La Roche. Au contraire le DE a annoncé, aux pilotes restant, son intention de rester à Rochefort. ». (sic)
- « Si Damien De Baenst, membre du Comité de Pilotes et effectivement resté plus longtemps à Rochefort, a entendu l'Organisateur dire aux pilotes restés sur place, lors d'un briefing officiel, qu'il confirmait que la manche se déroulait bien à Rochefort, pourquoi est-il quand même parti et surtout pourquoi n'a-t-il pas prévenu les pilotes déjà partis ? ». (sic)
- « Néanmoins, toujours dans un souci de conciliation, le DE a téléphoné à Didier Doutrepoint (ce qu'il n'était pas tenu de faire, puisque lui et d'autres pilotes avaient quitté la compétition de leur propre chef) pour lui annoncer que les pilotes resté à Rochefort sortaient du site et lui demander s'ils revenaient. D.Doutrepoint lui a répondu qu'ils restaient à La Roche. En a-t-il informé les autres pilotes présents à La Roche ? Ou a-il pris cette décision unilatéralement ? Les pilotes à La Roche avaient

encore largement le temps de revenir à Rochefort et d'y faire un vol de distance (certains pilotes sortis à Rochefort l'ont fait après 17 H !) . ». (sic)

- « Un briefing officiel a été fait à Rochefort annonçant aux pilotes que la compétition y restait. Beaucoup de pilotes peuvent en témoigner. ». (sic)
- « Le choix du site de Rochefort s'est avéré, en fin de compte, un bon choix, puisqu'une manche a pu y être disputée et des distances réalisées. Le fait que plusieurs pilotes aient quitté la compétition a d'ailleurs grandement handicapé le classement, ce qui conduit à dire que ces pilotes ont littéralement « saboté » délibérément la manche. ». (sic)

Mes conclusions par rapport au fond :

Je remercie le rédacteur de ce protêt pour sa parfaite objectivité qui démontre très clairement qu'en aucun cas le DE qui a notamment pour mission de choisir le site de la manche n'a failli à sa mission. Celui-ci a, comme il est écrit dans le dit protêt, tenu compte des remarques, des informations qui lui étaient transmises. Il a communiqué, comme prévu dans le règlement, à l'occasion des différents briefings avec les pilotes présents sur le décollage de Rochefort.

Le DE a clairement annoncé à l'occasion d'un de ces briefings son intention de rester à Rochefort.

Les co-auteurs du protêt, sont ceux-là mêmes qui ont littéralement « saboté » délibérément la manche (sic).

Par contre, il est normal que le Jury se plie à leurs souhaits bien légitimes de faire respecter le règlement FAI et que le lieu de rendez-vous soit fixé la veille par les personnes qui en ont le mandat d'après le règlement FAI. Je veillerai tout particulièrement au respect de ces points à l'occasion des prochaines manches.

Salutations sportives et amicales

WERY RENE